



Manuel de financement – Subvention à l'entrepreneuriat

Laboratoire d'action jeunesse UA-UE

Numéro de projet : EuropeAid/177759/DD/ACT/MULTI

Contrat : NDICI AFRICA/2023/452-545

Date : septembre 2024



Co-funded by
the European Union

Ce projet est cofinancé par l'Union européenne

Un projet mis en œuvre par Oxfam, Restless
Development Uganda ; European Youth Forum

INTRODUCTION

Le Laboratoire d'action jeunesse UA-UE offre aux initiatives de jeunes en Afrique¹ et en Europe² la possibilité de demander un financement par le biais d'un appel à propositions pour mettre en œuvre leurs propres idées et solutions liées aux défis mondiaux. Le laboratoire d'action jeunesse est financé par l'Union européenne et s'inscrit dans le cadre des ambitions énoncées dans le plan d'action jeunesse de l'UE !³

Le laboratoire d'action jeunesse UA-UE est mis en œuvre par Oxfam, le Forum européen de la jeunesse (YFJ) et Restless Development Uganda (RD) en tant que partenaires du consortium.

L'ambition du Laboratoire d'action jeunesse est d'encourager les jeunes à tisser des liens à travers et entre les continents africain et européen. Il s'agit de relier les initiatives de jeunes à leurs pairs afin de partager, d'apprendre et de collaborer, et de faire entendre la voix des jeunes et de proposer des solutions aux décideurs politiques à différents niveaux, y compris à l'Union européenne et à l'Union africaine !

Au cours des trois prochaines années, le laboratoire d'action jeunesse lancera plusieurs campagnes d'appel à propositions invitant les jeunes dans leur diversité à poser leur candidature. Le laboratoire d'action jeunesse propose quatre types de subventions, chacun ayant un objectif différent, mais une ambition similaire : en tant qu'initiative de jeunes, vous bénéficiez d'un soutien qui vous permet de changer d'orientation !

Pourquoi appelons-nous cela des bourses de transfert de puissance ? Pour trois raisons !

1. Il n'y a pas de jeunesse sans jeunesse - un Conseil consultatif de la jeunesse⁴ du Laboratoire d'action pour la jeunesse examinera et sélectionnera les propositions qui bénéficieront d'un financement.
2. Nous nous efforçons d'obtenir des subventions qui facilitent et favorisent la stabilité, la résilience, la sécurité financière et la capacité organisationnelle.
3. Nous veillons à ce que les mécanismes d'application et d'établissement de rapports soient adaptés aux initiatives des jeunes.

Le laboratoire d'action pour la jeunesse dispose de 4 types de subventions différentes :

1. Subventions à l'innovation : pour soutenir les initiatives de jeunes qui souhaitent concevoir, tester, développer et/ou améliorer des innovations liées à des défis mondiaux.
2. Subventions à l'entrepreneuriat: pour soutenir les initiatives des jeunes en matière d'entrepreneuriat et d'opportunités d'emploi.
3. Subventions de représentation : pour soutenir les jeunes qui sont confrontés à la marginalisation et qui travaillent sur le terrain pour faire entendre et amplifier leur voix à différents niveaux.
4. Subventions de coopération : pour aider les jeunes d'Afrique et d'Europe à collaborer à des initiatives de plaidoyer communes.

Chaque subvention est accordée pour une période de 12 ou 18 mois maximum, selon le type de subvention.

¹ Éthiopie, Kenya, Mozambique, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Somalie (région du Somaliland), Tanzanie, Tunisie, Ouganda, Zambie et Zimbabwe.

² Pays faisant partie de l'Union européenne.

³ https://youth.europa.eu/news/european-commission-launched-youth-action-plan-eu-external-action_en

⁴ Le YAB est composé de représentants de 10 des 12 pays ciblés par cet appel et de 2 représentants de l'Europe. Chaque année, nous prévoyons de travailler avec 12 membres du YAB qui sont sélectionnés par le biais d'un appel ouvert et d'entretiens.

Ce manuel de financement se concentre sur les subventions à l'entrepreneuriat. Il explique en détail l'objectif de cette opportunité de subvention, vous aide à déterminer si vous êtes éligible et vous guide dans la procédure de candidature.

Veillez noter que:

1. Vous ne pouvez postuler qu'à une seule subvention à la fois pour chaque appel à propositions.
2. Vous ne pouvez vous voir attribuer qu'un seul contrat de subvention en tant qu'organisation dans le cadre de ce programme et, si votre candidature est retenue, elle ne sera pas prise en considération pour une nouvelle candidature au titre de la même subvention ou d'une subvention différente dans le cadre d'un prochain appel à propositions.
3. si vous n'avez pas été retenu et qu'une subvention ne vous a pas été accordée lors d'un appel à propositions, vous pourrez présenter une nouvelle demande lors d'un prochain appel.

Les bourses d'entrepreneuriat sont gérées par Oxfam. Oxfam est un mouvement mondial de personnes qui travaillent ensemble pour mettre fin à l'injustice de la pauvreté. Cela signifie que nous nous efforçons de lutter contre les inégalités qui maintiennent les gens dans la pauvreté. Ensemble, nous sauvons, protégeons et reconstruisons des vies en cas de catastrophe. Nous aidons les gens à construire une vie meilleure pour eux-mêmes et pour les autres. Nous nous attelons à des questions telles que les droits fonciers, le changement climatique et la discrimination à l'égard des femmes.

Le laboratoire d'action pour la jeunesse travaillera avec [Oxfam en Afrique](#) (OIA), une plateforme régionale passionnante au sein d'Oxfam qui se concentre sur la perspective continentale. OIA sera le chef de file thématique d'Oxfam en termes de soutien aux bénéficiaires de subventions et de travail avec les jeunes pour s'assurer que leurs diverses voix soient représentées au niveau de l'UA.

Vous ne savez toujours pas s'il s'agit du bon type de subvention à solliciter ? Avant de poursuivre votre lecture, vous pouvez consulter le [site web du Youth Action Lab](#) pour vous aider à décider laquelle des quatre possibilités de subvention vous convient le mieux !

Les subventions à entrepreneuriat conviennent davantage aux acteurs de la jeunesse qui travaillent au renforcement des opportunités économiques destinées aux jeunes et qui se passionnent pour la prise en main par les jeunes de leur propre avenir. Au total, **20 subventions seront accordées, dont 6** dans le cadre de la présente opportunité de subvention. Chaque subvention peut avoir une durée de 12 ou 15 mois et le budget disponible est d'un montant *minimum* de 30 000 euros et d'un montant *maximum* de 50 000 euros par subvention.

Convaincu qu'il s'agit de la subvention qu'il vous faut ? Alors lisez le manuel de financement complet et posez votre candidature !

1. SUR QUOI MA PROPOSITION DE BOURSE À L'ENTREPRENEURIAT DOIT-ELLE PORTER ?

1.1 Qu'entendons-nous par "soutenir les opportunités économiques des jeunes" ?

Les subventions à l'entrepreneuriat offrent aux acteurs de la jeunesse un soutien pour consolider le travail qu'ils effectuent en matière d'opportunités économiques pour les jeunes. Comme pour tous nos mécanismes de subvention, notre objectif est de permettre aux jeunes d'échanger et d'apprendre ensemble à travers les pays et les continents.

À ce titre, les subventions à l'entrepreneuriat se concentrent sur des actions menées par des jeunes qui répondent à une **sélection de trois défis clés** auxquels les jeunes sont confrontés dans le monde entier en matière de participation économique et de prise en main de leur propre avenir :

1. Accès à des possibilités de **développement de compétences** qui correspondent aux besoins des jeunes et aux réalités économiques locales et qui soutiennent la création de nouvelles entreprises dirigées par des jeunes.
2. La **croissance responsable d'entreprises (sociales) dirigées par des jeunes** qui tiennent compte des limites sociales et environnementales.
3. Un **environnement propice** à la création et au développement d'entreprises par les jeunes entrepreneurs.

Au cours de la première cohorte de subventions (premier appel à propositions), l'accent sera mis sur le premier thème : LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ! Nous demandons aux organisations de jeunesse ou aux entreprises (sociales) intéressées de soumettre leurs idées pour promouvoir des opportunités significatives de développement des compétences pour les jeunes !

1.2 Développement des compétences des jeunes

Pour de nombreux jeunes du monde entier, l'un des principaux obstacles à l'accès aux opportunités économiques est l'accès à un développement des compétences qui ait du sens pour eux. Il est clair qu'il faut davantage d'opportunités de développement des compétences pour remédier à l'inadéquation entre les compétences enseignées et ce dont les jeunes ont réellement besoin dans leur propre contexte pour obtenir un emploi ou créer une entreprise. En outre, il faut mettre l'accent sur les compétences nécessaires à la vie courante : il ne s'agit pas seulement de développer les compétences nécessaires à la participation économique, mais aussi de permettre aux jeunes de prendre en main leur propre avenir. Les jeunes issus de communautés marginalisées, en particulier, peuvent être confrontés à des obstacles supplémentaires lorsqu'il s'agit de s'engager dans des opportunités de développement des compétences. On peut penser aux obstacles liés au genre ou au manque d'accès aux infrastructures de formation dans les zones rurales. Nous visons à soutenir les initiatives de jeunes qui ont identifié une lacune distincte dans les possibilités de développement de compétences pour les jeunes dans leur contexte et qui cherchent à y remédier !

Les bourses d'entrepreneuriat (cohorte 1) s'adressent spécifiquement aux organisations de jeunesse et aux entreprises (sociales) qui souhaitent **améliorer ou développer leurs activités de développement des compétences** : -

1. Créer un **résultat direct : les possibilités de développement des compétences pour les jeunes dans un contexte donné sont renforcées et une lacune distincte est comblée.**
2. **Relever les défis en matière de développement des compétences auxquels sont confrontés les jeunes au-delà de leur propre contexte.**
3. **Partager leurs expériences et leurs résultats avec des acteurs (de la jeunesse) au-delà de leur propre contexte et entretenir des réseaux et des liens avec des jeunes (entrepreneurs).**

1.3 Jeunes marginalisés

Tous les mécanismes de subvention du projet Youth Action Lab de l'UA-UE visent à atteindre les jeunes marginalisés et à leur donner les moyens d'agir. Qu'entendons-nous par là ?

Les jeunes constituent un groupe diversifié et chacun a sa propre expérience. Dans cette diversité, nous pouvons identifier des éléments communs qui peuvent causer l'exclusion et des obstacles à la participation des jeunes au niveau social, économique et/ou politique. Nous pouvons penser au rôle du genre, aux jeunes vivant avec un handicap ou à la situation géographique, comme le fait de vivre dans une zone rurale isolée.

Par jeunes marginalisés, nous entendons les jeunes qui sont confrontés à l'exclusion en raison de leur identité, de leur situation socio-économique, de leur lieu de résidence et/ou de tout autre facteur susceptible de jouer un rôle.

Les subventions à l'esprit d'entreprise visent à **soutenir** tout particulièrement **les initiatives de développement des compétences des jeunes** qui mettent l'accent sur les jeunes marginalisés. Il s'agit par exemple d'adapter les programmes existants aux besoins des jeunes marginalisés ou d'élargir les possibilités de développement des compétences pour atteindre des jeunes plus diversifiés. Dans votre proposition, nous cherchons à en savoir plus sur votre approche de l'intégration et de l'implication de différents groupes de jeunes dans votre travail.

1.4 Développement durable

Les candidats devront expliquer la continuité du projet après la fin de la période de subvention. En d'autres termes, comment vous prévoyez que vos activités se poursuivront ou que les résultats de vos activités créeront des changements après la fin de vos activités. Cela peut prendre de nombreuses formes, telles que

- Trouver d'autres sources de financement ;
- Renforcement des capacités, notamment par la formation des formateurs
- Rédiger et partager publiquement un manuel
- Favoriser de nouvelles relations avec les acteurs de votre secteur
- Et bien d'autres encore !

1.5 Types d'activités

Votre proposition peut comporter une diversité d'activités qui se renforcent mutuellement. Nous sommes impatients de recevoir vos idées !

En guise d'orientation générale, nous pouvons identifier trois grands types d'activités :

1. **Élaborer, tester et mettre en œuvre un nouveau programme de développement des compétences pour les jeunes**
 - Par exemple : un nouveau module de cours qui comble une lacune distincte identifiée dans la promotion de la participation économique des jeunes.
2. **Développer les activités de développement des compétences existantes afin d'atteindre une plus grande diversité de jeunes.**
 - Par exemple : des méthodes innovantes pour mettre les programmes de développement des compétences à disposition des jeunes dans des zones reculées.
3. **Favoriser l'échange et la coordination entre les prestataires de développement des compétences (dirigés par des jeunes), les entreprises locales et/ou les acteurs gouvernementaux.**
 - Par exemple : Mise en place d'échanges d'apprentissage entre les entreprises locales, les jeunes et les organismes de développement des compétences.

Les activités que vous proposez peuvent être un mélange des grands types d'activités ci-dessus et n'ont pas besoin de "rentrer dans une seule case". Ce qui est important, c'est que vous précisiez comment l'activité que vous proposez comble une lacune distincte en matière d'opportunités de développement des compétences dans votre contexte et les différents groupes de jeunes dans leur diversité avec lesquels vous cherchez à vous engager.



Version 1 - septembre 2024

En outre, bien que nous recherchions des propositions axées sur le développement des compétences, **nous encourageons vivement les activités proposées à aller au-delà de la formation et de l'élaboration de programmes d'études**. Nous donnerons la priorité aux propositions qui soutiennent les jeunes dans leur parcours vers l'autonomisation économique, au-delà de la formation et du développement des compétences. Par exemple, un accompagnement continu dans la recherche d'un emploi ou d'un stage, l'élaboration d'un plan d'affaires pour une start-up et bien d'autres choses encore !

Chaque subvention à l'entrepreneuriat vous permettra de développer les capacités de votre organisation en fonction de vos propres besoins ! Dans votre demande, il vous sera demandé d'identifier vos propres besoins et votre proposition sur la manière d'y répondre (par exemple par le biais d'une formation ou d'un échange d'apprentissage).



2. DEMANDER UNE SUBVENTIONS D'ENTREPRENEURIAT

2.1 Puis-je prétendre à une subvention à l'entrepreneuriat ?

Les subventions à l'entrepreneuriat sont soumises à des **critères d'éligibilité stricts** :

1. Votre organisation ou entreprise (sociale) est dirigée par des jeunes (âgés de 18 à 35 ans) et les jeunes sont les décideurs.
2. Dans le cas d'une entreprise, vous êtes enregistré en tant qu'"entreprise sociale" ou "entreprise". Dans ce dernier cas, vous pouvez présenter une ambition sociale claire et l'impact du travail de votre organisation.
3. Vous êtes une organisation de jeunesse ou une entreprise (sociale) formelle : vous êtes légalement enregistré dans votre pays, vous disposez d'un compte bancaire pour votre organisation/entreprise et d'une structure de gouvernance.
4. Vous êtes situé et enregistré dans l'un des 12 pays cibles du Laboratoire d'action jeunesse en Afrique : Ethiopie, Kenya, Mozambique, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Somalie (région du Somaliland), Tanzanie, Tunisie, Ouganda, Zambie et Zimbabwe.
5. L'activité que vous proposez se déroule dans un ou plusieurs des 12 pays susmentionnés.
6. Les subventions à l'entrepreneuriat offrent des possibilités de subventions entre 30 000 et 50 000 euros. Pour garantir un ajout significatif au paysage financier existant et une utilisation réaliste du budget d'une organisation de jeunesse ou d'une entreprise (sociale), votre budget annuel ou le montant des subventions gérées dans le passé doit être d'au moins 10 000 euros.

Les subventions à l'entrepreneuriat comportent également un certain nombre de **critères "souples"** qui peuvent aider à déterminer non seulement si votre organisation est éligible, mais aussi si les subventions à l'entrepreneuriat sont adaptées à votre idée de projet !

1. Votre organisation souhaite vivement établir des liens avec des jeunes d'Afrique et d'Europe afin d'échanger et de s'informer sur vos activités et vos résultats, par exemple en participant à la plateforme numérique du Laboratoire d'action jeunesse et aux événements annuels d'apprentissage.
2. Vous avez de l'expérience dans le domaine du développement des compétences des jeunes, vous avez une idée de projet et vous avez eu moins de possibilités de trouver un financement ou un prêt (dans ce cas, vous devez expliquer pourquoi et quels obstacles au financement vous avez rencontrés dans votre proposition).

2.2 Le calendrier et les étapes de la candidature à un appel à propositions

ÉTAPE	ACTIVITÉ	EXPLICATION
PROCÉDURE DE DEMANDE DE SUBVENTION		
Étape 01	Répondre à un appel à propositions (AP)	<p>Un appel à propositions est publié chaque année en novembre. Les organisations ont jusqu'à six semaines pour répondre et soumettre leur candidature.</p> <p>Les demandes seront effectuées par le biais d'un lien vers le système de demande ON Grip. L'environnement en ligne ON Grip vous guidera à travers les questions et les éléments narratifs et financiers de votre proposition.</p> <p>Dans l'appel à propositions, les candidats sont encouragés à rejoindre la communauté en ligne « Power to Voices » afin de recevoir des mises à jour sur le processus de candidature et d'entrer en contact avec d'autres organisations de jeunesse :</p> <p>Étape 1 : S'inscrire sur la plateforme « Power to Voices » en créant un compte :</p>

		<p>S'inscrire ici</p> <p>Étape 2 : Allez sur le site de la communauté du laboratoire d'action jeunesse de l'UA-UE et cliquez sur « suivre » pour devenir membre du groupe, en suivant ce lien : Communauté du laboratoire d'action pour la jeunesse de AU-EU Youth Action Lab Community Power to Voices</p>
Étape 02	Questions et réponses en ligne et autres formes de soutien aux bénéficiaires	Dans le cadre du soutien supplémentaire apporté aux candidats, une session en ligne sera programmée avant la clôture des candidatures afin d'apporter des éclaircissements, de répondre aux questions, de discuter d'exemples de types d'innovations autour des défis mondiaux et de répondre à toutes les questions que les bénéficiaires pourraient encore se poser.
SÉLECTION DES SUBVENTIONS		
Étape 03	Sélection et évaluation des candidatures	<p>Les candidatures peuvent être soumises en anglais, français et portugais uniquement. Remarque : vous ne pouvez postuler qu'à un seul appel à propositions à la fois et ne soumettre qu'une seule demande pour l'appel à propositions que vous avez sélectionné ! Si vous soumettez plusieurs candidatures à un ou plusieurs appels à propositions, seule la première sera prise en considération.</p> <p>Après avoir reçu toutes les candidatures, le "Youth Advisory Board" du Youth Action Lab et l'équipe d'Oxfam procéderont à une sélection :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Déterminer l'éligibilité de chaque demande. 2. Noter chaque demande en fonction de l'exposé des motifs et de la proposition financière soumise, conformément aux critères de sélection établis. 3. Les propositions les mieux notées seront notifiées et nous nous engagerons ensemble dans un processus de diligence raisonnable et d'"évaluation organisationnelle". Ce processus se déroulera sur une période d'environ six semaines.
SUBVENTION ATTRIBUÉE		
Étape 04	Offre de subvention et conventions	<ul style="list-style-type: none"> · Une fois que l'évaluation de la diligence raisonnable et de l'organisation a donné un résultat positif, la procédure d'octroi de la subvention est lancée. · Les candidatures retenues recevront la notification officielle d'attribution de la subvention et nous signerons ensemble une convention de subvention. L'ambition est de notifier les organisations en février 2025. · La signature de la convention de subvention est suivie du premier transfert financier et d'une première réunion (réunion d'accueil) avec les bénéficiaires sélectionnés en mars 2025 pour discuter de la proposition de projet et des prochaines étapes. · Le transfert financier pour les subventions à l'innovation se fera en deux fois et tiendra compte de la planification de la proposition et des étapes fixées. · Les candidats non retenus seront informés. Les candidats auront la possibilité de demander une brève évaluation de leur candidature s'ils le souhaitent. L'objectif est de répondre aux demandes d'évaluation détaillée avant la fin du mois de mars 2025.

2.3 Utiliser le système en ligne "ON Grip" pour soumettre votre candidature.

Il existe des liens hypertextes uniques pour chacun des quatre types de subventions. En cliquant sur l'un de ces hyperliens, vous accéderez au **formulaire web de demande de subvention ON Grip**. De là, suivez les étapes suivantes :

- Créez un compte sur le portail communautaire ON Grip. NB - Vous devez d'abord créer un compte avant de pouvoir continuer à remplir votre demande.
- Une fois votre compte créé, vous recevrez un courriel vous permettant de vous connecter au portail **ON Grip Community**.
NB - Toute première visite nécessite un mot de passe. Les visites suivantes nécessitent le nom d'utilisateur et le mot de passe.
- Dans le portail communautaire, vous pourrez continuer à rédiger votre candidature. Vous verrez un bandeau vert en haut de votre écran avec différents onglets. Cliquez sur l'onglet "**Mes candidatures**", où une candidature nouvellement créée devrait être en attente d'être complétée et soumise.
- Une fois que vous aurez soumis votre candidature, vous ne pourrez plus la modifier, assurez-vous bien d'être satisfait de vos réponses !
- Après la clôture de l'appel à propositions, nous examinerons toutes les candidatures sur la plateforme ON Grip. Vous recevrez un message vous informant de la décision finale concernant votre candidature environ **six semaines** après la clôture de l'appel.

Vous ferez votre demande sur la base du **modèle de demande narratif** fourni dans le système de demande ON Grip ci-dessus. Le formulaire de demande guide le processus, avec des questions spécifiques et des instructions données sur le formulaire.

2.4. Focus sur les questions narratives de la demande

La demande comporte les sections suivantes à remplir :

1. Informations sur l'organisation et coordonnées
2. Détails supplémentaires sur l'organisation
3. Pertinence et justification du projet
4. Prestations à livrer et activités du projet
5. Capacité
6. Suivi et évaluation
7. Gestion des risques
8. Durabilité du projet
9. Budget du projet
10. Questions supplémentaires (facultatif)

Vous devez répondre à toutes les sections et respecter les instructions et conseils fournis. Vous serez évalué sur la base de votre candidature. Il est important que vous respectiez la longueur et le nombre de pages suggérés.

2.5 Exigences minimales en matière de budget

- Tous les candidats doivent utiliser le modèle de budget fourni dans le dossier de candidature. Les trois feuilles de travail du modèle doivent être remplies, à savoir le budget détaillé, le budget résumé et la justification du budget.
- La description des éléments doit être suffisamment détaillée. Toutes les colonnes de chaque ligne budgétaire doivent être remplies et indiquer le coût par catégorie, le nombre d'unités et la valeur unitaire spécifiée pour chaque poste en fonction des indications fournies. Le budget doit inclure les coûts liés au projet dans son ensemble.
- Le budget doit être établi en euros. Les coûts et les valeurs unitaires sont arrondis à l'euro le plus proche.

- Pour tous les coûts liés aux ressources humaines, vous devez indiquer le pourcentage à côté de la description des postes, qu'ils soient à temps plein (ETP) ou à temps partiel.
- Les coûts budgétaires doivent être basés sur le principe des coûts raisonnables, admissibles et allouables.
- Tous les coûts encourus pendant la mise en œuvre du projet doivent être vérifiables dans les registres du bénéficiaire et nécessaires à la réalisation du projet.

Exigences spécifiques au budget

- Prévoir un budget d'**au moins 5 % de la subvention accordée** pour l'appui technique (renforcement des capacités et des institutions de votre organisation).
- Budget pour **une activité de liaison et d'apprentissage** pour deux représentants par organisation - vol, hébergement et indemnités journalières pour un événement de 5 jours – (3 jours d'atelier dont 2 jours de voyage).
- Le reste des fonds sera alloué à vos activités, à l'administration et aux ressources humaines conformément à votre proposition.
- L'allocation budgétaire sera évaluée, entre autres critères, sur la base des montants alloués aux activités du projet, aux ressources humaines et aux autres besoins de soutien organisationnel, afin de s'assurer que la planification budgétaire correspond aux objectifs. Nous n'accepterons pas les budgets entièrement consacrés aux coûts des ressources humaines.

2.6 Qu'est-ce qui fait qu'une candidature sera acceptée ou non ?

Ces facteurs ne sont fournis qu'à titre indicatif pour permettre aux candidats potentiels de déterminer si leur demande est clairement axée sur l'appel à propositions et si elle s'inscrit dans le cadre du type de subvention - il ne s'agit pas d'une liste exhaustive :

Qu'est-ce qui fait le succès d'une candidature ?

- Remplir les critères d'éligibilité, qu'ils soient stricts ou souples.
- Votre projet de développement des compétences inclut la participation de jeunes marginalisés.
- Vous avez une approche claire de l'évaluation des résultats de votre initiative de développement des compétences et vous êtes désireux de partager vos enseignements avec des organisations de jeunesse et des entreprises (sociales) dans différents contextes.
- Vous avez une approche claire pour assurer la durabilité des résultats de votre projet et la poursuite des activités proposées après la fin du financement de votre projet.
- Montrer comment votre projet bénéficie aux groupes marginalisés.
- Montrer comment l'organisation travaillera et se coordonnera avec d'autres dans le cadre d'une coopération inter et intra.
- Démontrer la pertinence du projet proposé par rapport aux ambitions du fonds
- Ajouter plus...

Quels sont les facteurs d'échec ?

- La demande ne répond pas aux critères - voir les critères d'éligibilité ;
- La demande n'est pas présentée dans le bon format ou des questions clés sont restées sans réponse ;
- La demande ne concerne pas l'objectif de la cohorte 1, qui est le développement des compétences.
- Coûts déraisonnables (cf. lignes directrices financières) ;
- En général, l'achat de véhicules à moteur, de terrains ou de bâtiments ;
- être candidat à un autre type de subvention du Laboratoire d'action jeunesse de l'UA-UE

3 GESTION GLOBALE DES SUBVENTIONS

3.1 Communication globale

Tous les mécanismes de subvention qui font partie du Laboratoire d'action jeunesse UA-UE ont une ambition de développement des capacités et connectent les jeunes à travers l'Afrique et l'Europe. Participer aux subventions à l'innovation, c'est bien plus que recevoir un soutien financier !

Les subventions à l'entrepreneuriat seront gérées et coordonnées par Oxfam en Afrique.

- En tant que bénéficiaire d'une subvention à l'innovation, vous serez en contact avec le coordinateur des subventions et du MEAL d'Oxfam, qui sera votre principal interlocuteur tout au long de votre projet.
- Vous pouvez vous attendre à une communication régulière avec Oxfam par le biais de courriers, d'appels en ligne et d'autres moments de contrôle guidés par le plan de suivi du laboratoire d'action jeunesse de l'UA et de l'UE.
- Les bénéficiaires se connecteront par l'intermédiaire d'une plateforme communautaire appelée Power2Voices. Cette plateforme vous permettra d'interagir avec d'autres bénéficiaires, de partager des idées et d'obtenir du soutien.

Ensemble, nous étudierons comment le coaching et le mentorat peuvent apporter de la valeur à votre travail ou à vos besoins en matière d'apprentissage et de développement des capacités. Votre interlocuteur sera également disponible pour toute question pratique concernant la mise en œuvre de votre subvention, les dépenses, le suivi et les rapports.

Les bourses d'entrepreneuriat visent à mettre en relation des jeunes de différents pays. En tant que boursier, vous devrez rejoindre la communauté en ligne de notre projet sur la plateforme numérique Power2Voices. Chaque mois, nous proposerons des échanges interactifs de partage et d'apprentissage entre la cohorte de boursiers dont vous faites partie et d'autres. De plus, en tant que plateforme numérique interactive, vous pourrez prendre l'initiative de créer des opportunités d'apprentissage et d'engagement avec les autres boursiers du projet Youth Action Lab !

3.2 Formation et soutien

Le laboratoire d'action jeunesse organise chaque année des événements d'apprentissage en face à face. En tant que boursier, vous devez participer à l'événement et partager votre propre apprentissage et vos connaissances avec vos pairs d'Afrique et d'Europe !

Les subventions à l'entrepreneuriat offrent des possibilités de développement des capacités basées sur les besoins et les intérêts que vous avez identifiés en tant qu'organisation. Dans votre proposition, il vous sera demandé de prévoir un budget d'au moins 5 % de votre budget total pour vous engager dans des opportunités de développement des capacités. Vous pouvez être totalement proactif dans ce domaine - par exemple, vous connaissez une excellente opportunité de formation pour les membres de votre personnel et vous proposez de vous y engager. Si vous avez des besoins spécifiques en matière de développement des capacités mais que vous avez du mal à trouver la bonne entité ou la bonne opportunité pour répondre à vos besoins, Oxfam vous aidera à obtenir une vue d'ensemble des prestataires potentiels avec lesquels vous pouvez vous engager.

4 CONTRATS, RAPPORTS ET TRANSFERTS FINANCIERS

La convention de subvention est un document contraignant qui précise la période de temps nécessaire pour mener à bien le projet, le montant de la subvention accordée sur la base de la demande approuvée, le plan de travail et le budget. La convention de subvention décrit également les exigences liées à la subvention, y compris les exigences en matière de rapports, le SEAH, les conflits d'intérêts ainsi que d'autres termes et conditions.

Tous les coûts engagés pendant la mise en œuvre du projet doivent être vérifiables dans les registres du bénéficiaire et nécessaires à la réalisation du projet.

La subvention sera versée **deux fois pendant la durée du projet**. Le premier versement sera effectué aux conditions/étapes suivantes.

- exécution intégrale de la convention de subvention et de toutes ses annexes
- approbation du budget et du plan de travail,
- formulaire d'information bancaire dûment complété,
- fiche d'information du bénéficiaire dûment remplie.

Le deuxième versement sera effectué après avoir réalisé les étapes suivantes.

- Accusé de réception et relevé bancaire du premier versement,
- rapport narratif semestriel et évaluation du rapport réalisé,
- rapport sur les irrégularités et évaluation terminée,
- inventaire des risques
- progrès réalisés dans le cadre du programme MEAL.
- demande de deuxième et dernier versement

Tout autre détail sera basé sur le plan de surveillance du Y.A.L. et sur les besoins de données/informations supplémentaires à collecter.

5 DÉTAILS SUR LES CRITÈRES D'ÉVALUATION

Le Laboratoire d'action jeunesse UA-UE vise à soutenir autant d'organisations de jeunes que possible par le biais d'une subvention concurrentielle basée sur les demandes. Pour recevoir un financement, les organisations doivent soumettre une demande, qui sera examinée selon une méthode d'évaluation ouverte et transparente.

Comme il s'agit de fonds de transfert de pouvoir conçus par des jeunes pour des jeunes, le Conseil consultatif de la jeunesse (CCJ) détient le pouvoir de décision dans le processus de sélection. Le processus comprend les étapes suivantes:

- Oxfam et le YAB examineront les candidatures en fonction des critères d'éligibilité. Cette sélection prendra jusqu'à une semaine, avec une prolongation possible en fonction du nombre de candidatures reçues.
- Au cours du processus de sélection, les candidats sont regroupés par pays d'éligibilité, afin de garantir une représentation équitable des 12 pays africains et des États membres de l'Union européenne éligibles.
- Les propositions les mieux notées seront notifiées et invitées à remplir des formulaires et à fournir des détails supplémentaires en vue de la passation d'un contrat.
- Un contrôle préalable et une évaluation des capacités organisationnelles seront effectués pour vérifier les protocoles de gouvernance et de comptabilité des candidats.
- Le cas échéant, des visites de sites peuvent être effectuées dans le cadre du processus d'évaluation afin de s'assurer que les candidats disposent de procédures minimales en matière de gouvernance et de comptabilité et/ou pour examiner les programmes existants.
- Les partenaires du consortium collaboreront avec leurs différents bureaux nationaux à cette fin, y compris le soutien sur le terrain des membres du YAB.

6 DÉCLARATION SUR L'INTÉGRITÉ

Le Laboratoire d'action jeunesse UA-UE applique une « tolérance zéro » à l'égard de toute forme d'inconduite (qu'elle soit de nature sexuelle, financière ou interpersonnelle). Cela signifie que le Labo Action Jeunesse, soutenu par les politiques d'Oxfam, du Forum européen de la Jeunesse et de Restless Development Uganda, s'assure que la sauvegarde, la gestion financière et le comportement interpersonnel soient abordés dans les accords, les programmes avec les partenaires et les organisations subventionnées, les fournisseurs et les sous-traitants. Les organisations recevant des fonds du Youth Action Lab doivent disposer de mécanismes pour gérer les allégations de mauvaise conduite, y compris la prévention, la détection, les enquêtes et les rapports. Cela comprend la mauvaise conduite en matière de protection, telle que l'exploitation sexuelle, le harcèlement sexuel ou la maltraitance des enfants, la mauvaise conduite en matière de corruption, telle que la fraude, le vol, la corruption, le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme, le détournement de l'aide ou le népotisme, et la mauvaise conduite interpersonnelle, telle que l'intimidation, le harcèlement ou la discrimination.

Lors des évaluations organisationnelles précédant la signature de la convention de subvention, nous réfléchissons ensemble aux politiques, au code de conduite et aux mécanismes mis en place par votre organisation (en tenant compte de la taille de votre organisation et du montant de la subvention) et nous réfléchissons aux besoins potentiels en matière de développement des capacités pour faire face aux fautes professionnelles. Les organisations bénéficiant d'un financement du Laboratoire d'action pour la jeunesse doivent signaler toute allégation de mauvaise conduite au sein du projet global du Laboratoire d'action pour la jeunesse de l'UA-UE ou de l'un de ses bénéficiaires à l'adresse integrity@oxfamnovib.nl ou en utilisant le [formulaire web disponible ici](#). Tous les rapports reçus feront l'objet d'une enquête et, s'ils sont fondés, d'une action dans un délai raisonnable et conformément aux politiques d'Oxfam. Si votre préoccupation concerne un bénéficiaire d'une subvention du Youth Action Lab, le partenaire de projet respectif qui gère la relation avec le bénéficiaire (Oxfam en Afrique, European Youth Forum ou Restless Development Uganda) assurera la coordination en suivant les procédures établies dans chaque organisation individuelle. Dans tous les cas, tous les cas signalés et les mesures prises seront communiqués à Oxfam Novib en tant que titulaire du contrat avec le donateur. Si, pour une raison quelconque, le traitement de la plainte n'est pas possible ou si l'organisation n'est pas disposée à le faire, c'est l'agence chef de file (Oxfam) qui gèrera ce processus. Les organisations partenaires gèrent les plaintes de manière à concilier le respect d'une procédure régulière et une approche centrée sur le survivant, dans laquelle les souhaits, la sécurité et le bien-être du survivant restent les priorités dans tous les domaines et toutes les procédures.

Si votre préoccupation concerne le fonctionnement ou l'action inappropriée d'un membre du projet de laboratoire d'action jeunesse UA-UE, le responsable du consortium du projet coordonnera l'enquête, conformément aux politiques et processus pertinents d'Oxfam.

Si la préoccupation est directement liée aux comportements du gestionnaire du consortium, elle sera transmise au comité directeur du laboratoire d'action jeunesse de l'UA-UE.